



Rapport complémentaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil

à l'appui

**d'un projet de décret
portant octroi d'un crédit
de 3.320.000 francs destiné
à l'organisation de la journée cantonale,
à la promotion des régions et du tourisme,
à l'occasion de l'Expo.02**

(Du 8 janvier 2001)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Le 23 août 2000, nous avons adopté à l'intention de votre autorité un rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 2.870.000 francs destiné à l'organisation de la journée cantonale, à la promotion des régions et du tourisme à l'occasion de l'Expo.02 (00.038).

Lors des séances de préparation du Grand Conseil, le principe de la journée cantonale avec les cantons d'Appenzell et le crédit nécessaire à cette organisation (370.000 francs) semblent avoir reçu un accueil favorable auprès des députés. Nous maintenons donc notre demande à ce sujet sans modification (cf. chapitre VI du rapport précité).

Il n'en va cependant pas de même pour ce qui est du projet de pavillon «Watch Valley» pour lequel nous sollicitons un crédit de 2,5 millions de francs. Rappelons que cette somme ne représentait que la moitié du budget du pavillon, l'autre moitié de cette réalisation devant être assurée par un financement privé émanant essentiellement de l'industrie horlogère qui aurait dû constituer en quelque sorte «l'ossature» du projet.

Le concept présenté s'est heurté à du scepticisme ou des réticences au sein des groupes politiques. En effet, notre rapport ne donnait que des indications très sommaires sur les caractéristiques, le contenu et la situation du pavillon.

De plus, la perspective de l'appropriation par le canton de Neuchâtel dans le cadre de l'Expo.02 du concept «Watch Valley», propriété des 22 villes membres du réseau des villes de l'Arc jurassien, n'a pas été sans susciter des réactions défavorables de la part de certains de nos partenaires.

Enfin, le financement de l'opération est apparu aléatoire à plusieurs députés qui se demandaient ce qu'il adviendrait du projet dans l'hypothèse où l'important financement des milieux privés ne serait que partiellement obtenu. Ces réactions ne nous parurent pas dénuées de pertinence, d'autant plus que sollicitée par ailleurs par Expo.02 au titre de sponsor, l'industrie horlogère nous fit connaître ses réserves par certains de ses organes autorisés.

Il nous apparut donc assez rapidement que le maintien de nos propositions nous faisait courir le risque d'abord de susciter une forte opposition au Grand Conseil, puis, même en cas d'acceptation, de nous heurter à l'impossibilité de recueillir l'argent nécessaire au projet auprès de l'industrie horlogère et donc de nous retrouver sans solution face à notre désir d'accueil et de promotion de notre canton à proximité immédiate de l'arteplage de Neuchâtel. Par ailleurs, au vu des réactions, nous n'avons pas voulu entrer en concurrence avec Expo.02 pour le sponsoring de l'industrie horlogère. C'est en tenant compte de tous ces éléments que nous vous avons demandé de suspendre la discussion de ce rapport jusqu'à ce que nous ayons trouvé une solution de remplacement qui réponde aux deux objectifs que nous nous étions fixés, à savoir l'accueil des visiteurs et la présentation des diverses régions du canton pendant la durée d'Expo.02.

Nous avons donc chargé un groupe de travail composé de M. Boris Evard, l'architecte choisi pour construire le pavillon «Watch Valley», M. Michel Etter, muséographe de «Museum Développement», chargé actuellement de la muséographie du Musée d'archéologie et de M. Philippe Streiff, adjoint au directeur de Tourisme neuchâtelois, de reprendre toute la problématique d'un pavillon neuchâtelois situé à proximité de l'arteplage – certes moins ambitieux que le premier mais dont nous serions totalement maître du financement. Ce groupe devait présenter un pavillon devant répondre à une double mission essentielle :

- accueillir les visiteurs de façon ouverte et chaleureuse ;
- présenter les différentes faces de notre canton, susciter curiosité et sympathie.

Vous trouverez ci-après une première description de ce pavillon dont la conception demande encore naturellement à être affinée. Un groupe de travail composé de cinq personnalités extérieures à l'administration conduira ces travaux avec le concours de nos mandataires, de Tourisme neuchâtelois et de quelques représentants de services de l'administration tels que finances, chancellerie, culture.

Il est prévu que le département responsable de cette opération soit le Département de l'économie publique, alors que le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles conduira le dossier de la journée cantonale et des activités culturelles.

2. PRÉSENTATION DU PAVILLON

2.1. Objectifs

Le pavillon représente pour le canton une réalisation importante tant au niveau régional que national: il a pour mission de visualiser et de promouvoir l'image du canton vers l'extérieur, en particulier auprès des visiteurs d'Expo.02.

L'intérêt du projet « Pavillon du canton de Neuchâtel », pour la région, est de répondre à des objectifs précis. En particulier:

- concrétiser une réalisation unique représentative de l'ensemble du canton et de ses régions;
- provoquer la surprise et l'enthousiasme des habitants du canton;
- renforcer la cohésion régionale autour d'Expo.02, et symboliser l'esprit d'accueil et d'ouverture des Neuchâtelois envers les autres citoyens du pays;
- représenter le territoire, les activités et le cadre de vie quotidien par des mises en scènes originales;
- montrer la diversité et les atouts du canton, et diffuser une image positive et dynamique;
- inciter à partir à la découverte du canton par une représentation ludique et animée.

Pour les visiteurs étrangers et extérieurs au canton, ce pavillon poursuit essentiellement un objectif promotionnel. Il veut constituer un important outil de communication tridimensionnel qui éveille la curiosité des visiteurs, en recréant des scènes et des ambiances chaleureuses, traitées artistiquement, et représentatives du canton.

En termes d'objectifs précis, ce pavillon devrait:

- créer une zone d'accueil pour les visiteurs d'Expo.02;
- promouvoir le canton auprès des visiteurs d'Expo.02, et provoquer chez eux la surprise et l'enthousiasme;
- promouvoir une image globale et positive du canton;
- sensibiliser les visiteurs sur la diversité et les atouts du canton;
- inciter les visiteurs, dans un proche avenir, à revenir passer un week-end ou des vacances dans le canton.

2.2. Situation

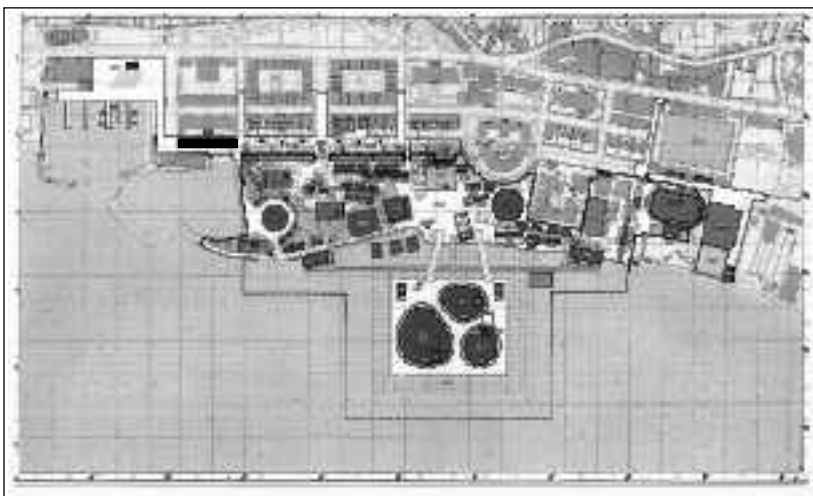
Le choix du site préconisé constitue l'aboutissement d'une réflexion globale relative à plusieurs cas de figure envisagés et analysés de manière approfondie.

Après différents entretiens avec M. Coquillat, architecte adjoint du service d'urbanisme de la ville de Neuchâtel, et M. Spahr, responsable Expo.02 de l'Arteplage de Neuchâtel, plusieurs sites potentiels ont été passés en revue, à savoir : la zone centrale du Jardin Anglais (1^{er} avant-projet), la rue J.-J.-Pourtalès, la place du Port, l'extrémité est du quai Léopold-Robert, l'arteplage de l'Expo.

Pour différentes raisons, après discussion avec les services concernés de la ville de Neuchâtel, ces sites possibles n'ont pas pu être retenus. Notre choix, qui a reçu l'accord de principe du Conseil communal et d'Expo.02, s'est finalement porté sur l'Esplanade Léopold-Robert.

Cet emplacement a été retenu en raison de trois facteurs essentiels :

- a) Située en extrémité ouest du quai Léopold-Robert, cette situation est perceptible depuis tous les emplacements de ce même périmètre. L'axe est-ouest défini par le quai constitue un passage et un pôle d'attraction prédominants à l'entrée et au sortir de l'arteplage.
- b) De par sa configuration et la proximité immédiate du Musée d'Art et d'Histoire, le choix de l'Esplanade Léopold-Robert revêt une connotation stratégique, véritable trait d'union entre le centre ville et l'Expo, directement sur le passage d'une partie non négligeable des flux de visiteurs, notamment entre le port (navettes) et l'entrée de l'Expo.
- c) La configuration et des dimensions de la surface d'intervention disponible permet la mise en place d'un dispositif particulièrement intéressant quant au positionnement et aux caractéristiques du pavillon.

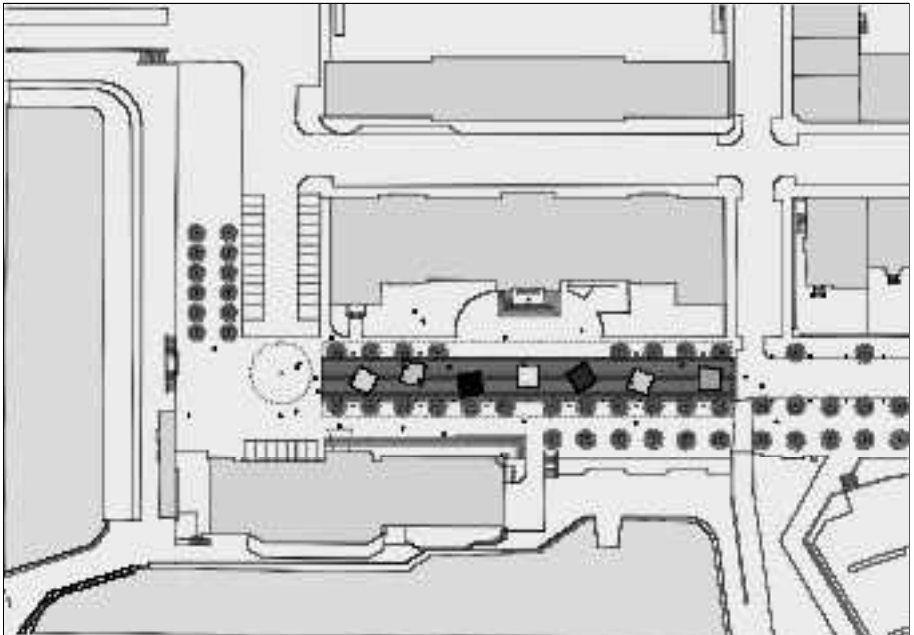


■ Emplacement du pavillon du canton de Neuchâtel.

2.3. Architecture

Contrairement à la première approche « Watch Valley », le projet qui s'inscrit sur le périmètre de l'Esplanade Léopold-Robert n'est pas fixé sur un axe de circulation intérieur. Dans le cas présent, les composantes essentielles du parti architectural sont « éclatées » sur un espace prédéfini. Ce concept symbolise l'esprit d'ouverture du canton. Formellement, le pavillon est en marche ! Situé à l'intérieur d'un flux de circulation de visiteurs, ces derniers traversent cet espace « en peigne » dans le sens longitudinal. Par ce biais, ils s'imprègnent à leur rythme de la diversité de ses multiples contenus.

La toiture définit les limites du pavillon par rapport au bâti environnant. Elle recouvre également les arbres bordant le périmètre au sol, intégrant par là même la végétation existante du site dans le concept global de mise en scène. Dans le même esprit, cette toiture, grande lame protectrice, est suspendue à une structure porteuse ponctuelle qui évoque une progression dynamique et accompagne les visiteurs dans leur cheminement. Cet accompagnement se poursuit à l'extérieur même du pavillon par la présence d'un dispositif « signalétique » constitué uniquement de poteaux disposés de part et d'autre du quai Léopold-Robert, en direction de l'entrée principale de l'expo située en est. La face inférieure de la toiture, parfaitement lisse et surplombant le périmètre d'intervention à environ 8 mètres de hauteur sera utilisée comme écran de projection.



La toiture, élément fédérateur, abrite sous son aile sept cubes (boîtes) de 5 mètres d'arête chacune et dont la découverte s'effectue par le biais d'une promenade ludique. De volumétrie identique, leur « peau » extérieure diffère en fonction de leur contenu, tant au niveau des matériaux, de leur texture, que des couleurs employées. Ils seront disposés de manière aléatoire sur la surface à disposition tout en prenant en considération le « fil conducteur » du pavillon, le contenu des boîtes, les différentes manifestations, ainsi que le contexte environnant.

Les boîtes sont disposées sur un plancher constitué d'un revêtement en bois indigène, surélevé d'environ 15 cm du sol. Ce platelage sera disposé dans le sens longitudinal du pavillon afin d'accentuer le phénomène de dynamique généré par celui-ci. Il fonctionnera aussi comme faux plancher pour la distribution des différents raccordements techniques.

Le concept constructif global prend en considération la possibilité d'une récupération et d'une réutilisation de certains matériaux, en particulier les parties d'ouvrage réalisées en bois et en métal. La réutilisation de la toiture dans sa globalité sera examinée, si possible avec les utilisateurs intéressés.

2.4. Contenus

Au-delà de la mission d'accueil et de mise en valeur de l'image du canton auprès des visiteurs, le pavillon doit présenter un contenu unifié, qui montre cependant la diversité et la richesse du canton. Pour demeurer attractifs, et facilement perceptibles par le public, ces contenus doivent être présentés de manière visuelle, scénographique, théâtrale ou ludique.

Les idées de sujets retenus pourraient être :

Boîte 1 Le temps et le territoire

Très grande maquette animée représentant le canton, ses régions, son réseau hydrographique et de transports, fonctionnant comme un gigantesque mécanisme horloger, mettant en scène diverses attractions, éventuellement actionné par le public.

Boîte 2 Les goûts de l'enfance

Boîte café de la fin du siècle passé servant du thé et du cacao et des chocolats, mettant en scène Philippe Suchard et d'autres chocolatiers neuchâtelois.

Boîte 3 La maîtrise du temps

Boîte précieuse, vitrine mettant en scène Adolphe Hirsch et l'Observatoire, ou les reproductions de pièces rares des musées du canton ainsi que des exemples plus modernes de l'industrie horlogère.

Boîte 4 Sous la terre: le temps suspendu

Boîte noire, dans laquelle le visiteur découvre un décor évoquant les moulins souterrains du Col-des-Roches ou les mines d'asphalte de Travers. Cette boîte pourrait peut-être évoluer, par un dispositif scénographique progressif, vers le thème des activités sous-lacustres et l'archéologie en particulier.

Boîte 5 Le temps du rêve et des mutations

Boîte entièrement transparente, mettant en scène les chrysalides et les papillons du Papillorama de Marin.

Boîte 6 Le temps technologique, aujourd'hui et demain

Boîte ouverte sur les technologies et les compétences d'aujourd'hui, en particulier celles liées aux sciences de la vie, aux biotechnologies et aux technologies médicales: voyage à travers un monde de globules rouges géants, où l'homme reprend une taille microscopique et mesure la durée de vie d'une cellule vivante.

Boîte 7 Le temps des saisons

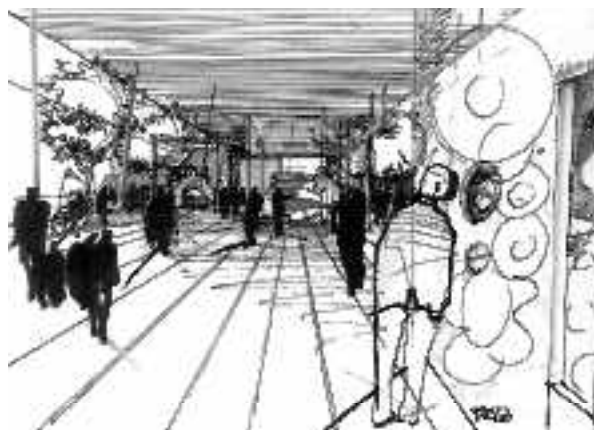
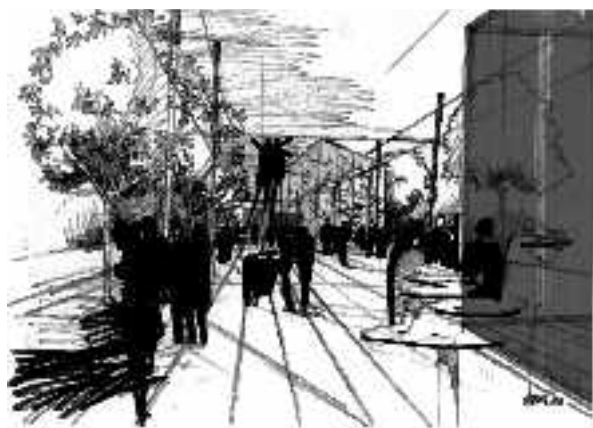
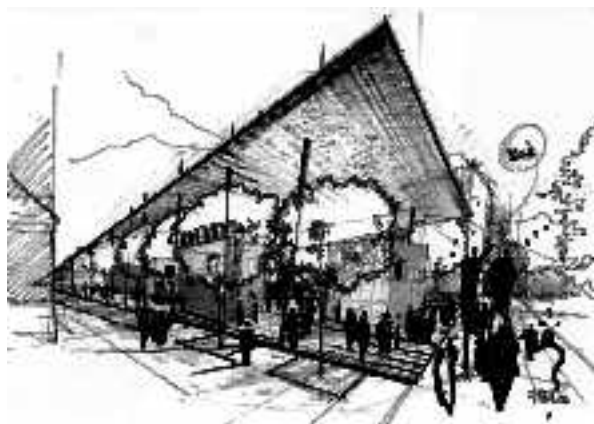
Boîte caveau vigneron, lieu d'accueil et d'information touristique, espace de dégustation des vins et des spécialités gastronomiques neuchâteloises. Tourisme neuchâtelois assurera le fonctionnement de cette boîte.

Le fil rouge de la scénographie pourrait être lié au temps, à la perception différenciée que le visiteur peut avoir des différents rythmes du temps. Le temps local, le temps universel, la précision de la mesure du temps et l'universalité du temps mesuré sont des éléments caractéristiques de tous les sujets autour de la diversité neuchâteloise.

2.5. Scénographie et animation

Au-delà des 7 boîtes illustrant les 7 sujets choisis, plusieurs dispositifs servent la scénographie générale:

- le toit permet la mise en scène d'images géantes du canton, éclairées par la lumière zénithale diffusée par la toile de la couverture;
- les piliers seront porteurs de sons, liés à la vie quotidienne à Neuchâtel;
- des spectacles de rue se tiendront sur le plancher évoquant le territoire entre les boîtes: ils auront lieu à différentes heures de la journée, ou à l'impromptu, selon le calendrier des événements neuchâtelois et celui des événements d'Expo.02;
- les personnages historiques: plusieurs acteurs, portant le costume et le visage des personnages historiques, feront partager leur savoir ou leurs préoccupations quotidiennes au public. Parmi eux: Jean-Jacques Rousseau, Philippe Suchard Louis Chevrolet, Le Corbusier, Denis de Rougemont, Blaise Cendrars, Jean Piaget.



2.6. Budget

Le budget d'investissement prévisionnel relatif au concept du pavillon du canton de Neuchâtel se présente comme suit:

	Fr.
Constructions	1.150.000.—
Scénographie et contenus	650.000.—
Animations	150.000.—
Mandataires	380.000.—
Fonctionnement Tourisme neuchâtelois	500.000.—
Divers et imprévus	120.000.—
Total général estimatif TTC	<u>2.950.000.—</u>

Commentaires

- S'il s'avérait que des aspects liés à la communication ou à certaines animations autres que celles prévues entraînent des dépenses supplémentaires, celles-ci seraient couvertes par une recherche de fonds auprès de sponsors potentiels. En aucun cas, il ne sera sollicité de nouveau crédit pour cette réalisation.
- Les dépenses d'exploitation (électricité, surveillance, nettoyage), difficiles à estimer en l'état actuel, seront imputées sur ces sommes.

3. POSITION DE LA COMMISSION NEUCHÂTELOISE EXPOSITION NATIONALE

Cette nouvelle proposition de pavillon a été présentée à la commission neuchâteloise Exposition nationale qui, à l'unanimité des membres présents, l'a approuvée sans réserve. Certains commissaires ont cependant estimé que l'enveloppe proposée était élevée et qu'elle ne devait en aucun cas être dépassée.

4. CONCLUSION

Le projet de pavillon décrit ci-devant répond parfaitement aux deux objectifs d'accueil et de promotion du canton tout entier que nous nous étions fixés. Dans la mesure où vous acceptez le crédit sollicité, son financement sera assuré. Des soutiens financiers qui permettront soit des compléments d'animation soit un allègement des charges seront sollicités. En aucun cas nous n'envisageons de solliciter de nouveaux crédits pour cette réalisation.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser l'engagement d'une somme de 2.950.000 francs pour la construction et l'animation d'un pavillon

d'accueil et de promotion à laquelle s'ajoute la somme de 370.000 francs pour l'organisation de la journée cantonale et l'accueil des cantons d'Appenzell ainsi que notre volonté d'apporter notre soutien aux activités culturelles pendant l'Expo (cf. notre rapport du 23 août 2000).

Nous vous prions donc de bien vouloir prendre en considération le présent rapport, d'adopter le projet de décret ci-après et de classer la motion Muriel Barrelet et Jean Studer 97.126 du 23 juin 1997, intitulée « Création d'un groupe cantonal chargé de soutenir et de coordonner les initiatives suscitées par l'Expo 2001, en particulier sur le plan culturel » (cf. notre rapport du 23 août 2000).

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 8 janvier 2001

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,

Th. BÉGUIN

Le chancelier,

J.-M. REBER

Décret
portant octroi d'un crédit de 3.320.000 francs
destiné à l'organisation de la journée cantonale,
à la promotion des régions et du tourisme,
à l'occasion de l'Expo.02

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 8 janvier 2001,
décète :

Article premier Un crédit de 3.320.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour l'organisation de la journée cantonale, la promotion des régions et du tourisme, à l'occasion de l'Expo.02.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

Art. 4 Le présent décret est soumis au référendum facultatif. Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président, Les secrétaires,